

Si on supprimait les châtements, plus personne ne serait en sécurité. 16

Soumis par Stéphane
13-03-2010

« "L'inefficacité de la peine, au triple point de vue de la correction, de l'intimidation et de l'amendement, ressort chaque jour davantage des indications de la statistique : le flots de la récidive monte toujours." Voilà en quels termes le Garde des Sceaux, dans son rapport au président de la République, résume son impression sur les résultats du compte annuel de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1885.

Sous la réserve des rectifications qu'on verra plus loin, ce cri d'alarme exprime le sentiment à peu près unanime des criminalistes de notre temps : il est certain que, depuis le premier jour où l'on a commencé de tenir les comptes de la criminalité, la proportion des récidives par rapport au total des condamnations n'a cessé de s'accroître régulièrement d'année en année. »

Eugène Mouton, Le devoir de punir : introduction à l'histoire et à la théorie du droit de punir, L. Cerf, 1887